



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget supplémentaire vient abonder le budget primitif par l'intégration du résultat de l'exercice N-1 (2025). Il constitue un ajustement aux dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget supplémentaire doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin avril de l'année à laquelle il se rapporte.

Le budget supplémentaire 2026 est voté le 22 juin 2026 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi par une nouvelle majorité municipale et dans un contexte politique et économique incertain. Il a été établi avec la volonté :

- de maintenir le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de doter les services de moyens humains ;
- de flécher des premiers investissements à petite échelle, dans l'attente de la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement pour l'ensemble de la mandature.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement ajustées représentent 6.426.784,33 €. Elles sont en légères augmentation en raison d'un dynamisme des recettes liés aux services communaux. Sur le volet de la fiscalité locale, la situation demeure stable du fait du maintien des taux et d'une progression limitée des bases fiscales.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement ajustées représentent 6.482.678,89 € (6.124.368,35 euros en 2025 - hors résultat de clôture intégré en fonctionnement). Les charges à caractère général sont en hausse afin de répondre aux besoins des services. Les dépenses de personnel augmentent en raison de recrutements supplémentaires et de création de postes à la Maison de la petite enfance, pour apporter plus de souplesse dans le fonctionnement régulier.

/!\ L'autofinancement est déficitaire de 67.894,56 euros.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	1 555 534,92 €	Produits des services, du domaine et ventes diverses	631 543,33 €
Charges de personnel et frais assimilés	3 334 752,80 €	Impôts et taxes	1 043 976,00 €
Autres charges de gestion courante	403 458,62 €	Fiscalité locale	3 382 985,83 €
Charges financières	99 545,38 €	Dotations, subventions et participations	734 732,00 €
Charges exceptionnelles	5 000,00 € €	Autres produits de gestion courante	255 000,00 €
Atténuations de produits	64 397,38 €	Produits exceptionnels	2 500,00 €
Dotations aux provisions et dépréciations	5 000,00 €	Atténuations de charges	70 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 000,72 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000 €
Virement à la section d'investissement	478 047,34 €		
Total général	6 125 737,16 €	Total général	6 125 737,16 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle peut aussi concerner des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple : la taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement notifiées en lien avec les projets d'investissement retenus (à ce stade, aucune notification n'a été délivrée par un financeur).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	278 722,78 €	Virement de la section de fonctionnement	478 047,34 €
Immobilisations incorporelles	20 810,28 €	Dotations, fonds divers et réserves	200 000,00 €
Subventions d'équipements versées	413 302,00 €	Cessions d'immobilisations	0,00 €
Immobilisations corporelles	140 213,00 €	Subventions	0,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	5 000 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	180 000,72 €
Opérations patrimoniales	0,00 €	Opérations patrimoniales	0,00 €
Total général	858 048,06 €	Total général	858 048,06 €

c) Les principaux projets ajustés au budget supplémentaire de l'année 2026

L'équipe de la nouvelle municipalité a identifié en 2026 des investissements à réaliser et qui sont donc inscrits au budget supplémentaire. La plupart des investissements fléchés au budget primitif 2026 sont maintenus.

Entre autres :

- Enfance
 - Pose de stores à coulisse extérieurs
 - Aménagement d'une nouvelle cuisine pour l'Univers Jeunes
 - Aménagement de la salle multi-activités de l'école élémentaire (volets roulants, leds, remplacements de menuiseries)
 - Aménagement d'une salle fraîcheur à la maison de la petite enfance
- Véhicules
 - Achat d'un fourgon pour les services techniques en raison du vieillissement de la flotte automobile
- Bâtiments
 - Reprise de l'étanchéité de la toiture du vestiaire du gymnase
 - Régénération d'un terrain de tennis pour l'Open d'Orléans à la salle polyvalente (Open d'Orléans)

La mise en place d'ilots de fraîcheur pour adapter les bâtiments de l'enfance est maintenue (écoles, ALSH, MPE). La réhabilitation du patrimoine bâti et l'adaptation au dérèglement climatique sont des priorités de la municipalité.

